

Charte d'engagements partagés Etat / Prism'Emploi / ARML dans le cadre du plan 1 Jeune 1 Solution

ENTRE

Le préfet de la région Pays de la Loire, Didier Martin

ET

L'Association régionale des missions locales des Pays de la Loire (ARML)

Représentée par son président, Jean-Paul OLIVARES

ET

Prism'Emploi Pays de la Loire
Professionnels du recrutement et de l'intérim

Représenté par son président régional, Patrice VINET

Vu la convention signée entre les parties le 23 juin 2016 en faveur de l'emploi des jeunes, notamment la garantie jeunes.

Considérant que la convention du 23 juin 2016 a continué à produire effet jusqu'à ce jour entre les parties,

Considérant le lancement, le 23 juillet 2020, du plan gouvernemental #1jeune1solution destiné à répondre aux conséquences pour les jeunes de la crise sanitaire et économique, autour de trois axes : faciliter l'entrée dans la vie professionnelle, orienter et former 200 000 jeunes vers des secteurs et métiers d'avenir, accompagner 300 000 jeunes éloignés de l'emploi en construisant des parcours d'insertion sur mesure ;

Considérant par conséquent qu'il est nécessaire de compléter la convention du 23 juin 2016 par une charte d'engagement spécifiquement dédiée à la mise en œuvre des mesures du plan 1 Jeune 1 Solution ;

Article 1^{er} : Contribution respective aux objectifs du plan 1 jeune 1 solution

Les parties s'engagent à mettre en œuvre les dispositifs du plan 1 Jeune 1 Solution relevant de leur champ de compétences et notamment, s'engagent à contribuer à la réalisation des objectifs régionaux représentant, pour l'année 2021 :

- 2110 décrocheurs de 16 à 18 ans entrés dans des parcours en 2021 ;
- 3992 jeunes entrés en PEC ;
- 2965 jeunes entrés en CIE ;
- 1896 jeunes entrés en parcours IAE ;
- 16272 jeunes entrés en parcours PACEA ;
- 8 175 entrées en accompagnement Garantie jeunes.

Article 2 : Contribution des partenaires à l'identification des jeunes sans emploi et sans mission, et à l'orientation des jeunes vers les dispositifs d'accompagnement

Les agences d'emploi, en particulier d'intérim, connaissent les publics qu'elles orientent habituellement vers des offres d'emploi ou des missions temporaires, et peuvent contribuer au repérage des jeunes potentiellement en difficulté compte tenu du ralentissement économique de certains secteurs d'activité.

De leur côté, les Missions locales disposent de leviers pour accompagner ces jeunes et leur faire bénéficier des dispositifs du plan 1 jeune 1 solution, et constatent qu'une partie des jeunes éligibles à ces dispositifs ne les sollicitent pas spontanément.

Dans le cadre de la présente convention, afin d'améliorer le repérage des jeunes en difficulté et de les orienter vers ces solutions, les agences d'emploi s'engagent à contacter 60 000 jeunes inscrits en agence sans mission ou non engagés dans une démarche de formation et d'insertion, afin de faire le point sur leur situation et de les orienter le cas échéant vers la Mission locale la plus proche.

Pour appuyer les agences dans cet effort, L'ARML s'engage à fournir des visuels et des messages à destination des structures adhérentes de Prism'Emploi en vue des campagnes de communication mises en oeuvre par les agences. L'ARML s'engage par ailleurs à accueillir les jeunes orientés via cette convention à leur proposer le panel de solutions dont elles disposent.

Article 3 : Contribution des partenaires à l'orientation des jeunes vers les secteurs porteurs en matière d'emploi

Malgré les difficultés économiques liées à la crise, certains secteurs d'activité restent dynamiques, voire en croissance, et sont en recherche de salariés ou d'intérimaires pour répondre à leurs besoins.

Les Missions locales s'engagent à informer les jeunes qu'elles accueillent sur les métiers et les secteurs en tension, Elles intègrent l'offre de travail temporaire dans des secteurs professionnels en tension comme une composante à part entière du parcours des jeunes.

Les Missions locales s'engagent à préparer les jeunes qui seraient intéressés par ces métiers à de futures missions d'intérim, notamment en les préparant à la rédaction de CV ou au passage en entretien de recrutement.

Article 4 : Communication

Les parties se mobilisent en particulier sur le volet communication auprès des jeunes. Ils s'engagent à faire connaître le site www.1jeune1solution.gouv.fr et à effectuer un suivi des jeunes contactés.

Les Agences d'emploi et les Missions locales s'engagent à organiser des temps d'information à destination de leurs professionnels ainsi que vers les jeunes.

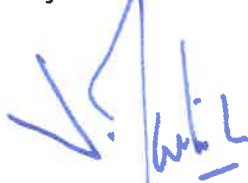
Article 5 : Suivi de la convention

La présente charte d'engagement entre en vigueur à sa signature et jusqu'au 31 décembre 2021. Elle pourra être reconduite tacitement en actualisant les objectifs annuels fixés par le Gouvernement, tels que définis à l'article 1^{er}.

La présente charte fera l'objet d'un suivi partenarial afin d'évaluer l'efficacité des mesures mises en place et, le cas échéant, de proposer toutes évolutions utiles.

Fait à Nantes, le **12 AVR. 2021**

Le préfet de la région
Pays de la Loire



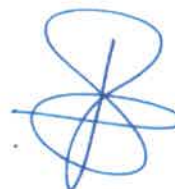
Didier MARTIN

Le président de Prism'Emploi
Pays de la Loire



Patrice VINET

Le président de l'ARML
Pays de la Loire



Jean-Paul OLIVARES

Annexes :

- Convention du 23 juin 2016 en faveur de l'emploi des jeunes, notamment la garantie jeunes :
 - Plan 1 Jeune 1 Solution
 - Carte des missions locales en région et coordonnées

Les Missions locales des Pays de la Loire



Trouver la Mission locale
près de chez soi



MISSIONS LOCALES	Siège	Téléphone
MISSION LOCALE DE NANTES METROPOLE	NANTES	02 51 80 38 80
MISSION LOCALE DU VIGNOBLE NANTAIS	GORGES	02 40 36 09 13
MISSION LOCALE DU PAYS D'ANCENIS	ANCENIS	02 40 96 44 30
MISSION LOCALE NORD ATLANTIQUE	NOZAY	02 40 79 33 49
MISSION LOCALE DE L'AGGLOMERATION NAZAIRIENNE	SAINT NAZAIRE	02 40 22 50 30
MISSION LOCALE RURALE DU SILLON DE BRETAGNE	SAINT GILDAS DES BOIS	02 40 01 55 84
MISSION LOCALE PRESQU'ILE GUERANDAISE	GUERANDE	02 40 42 96 76
MISSION LOCALE PAYS DE RETZ	MACHECOUL	02 40 02 38 45
MISSION LOCALE PAYS DE REDON ET VILAINE	REDON	02 99 72 19 50
MISSION LOCALE ANGEVINE	ANGERS	02 41 24 16 00
MISSION LOCALE DU CHOLETAIS	CHOLET	02 41 49 81 00
MISSION LOCALE DU SAUMUROIS	SAUMUR	02 41 38 23 45
MISSION LOCALE DU PAYS SEGREEN	SEGRE EN ANJOU BLEU	02 41 61 10 00
MISSION LOCALE DE MAYENNE	LAVAL	02 43 56 00 12
MISSION LOCALE AGGLOMERATION MAN-CELLE	LE MANS	02 43 84 16 60
MISSION LOCALE SARTHE NORD	MAMERS	02 43 97 87 65
MISSION LOCALE SARTHE ET LOIR	LA FLECHE	02 43 45 23 08
MISSION LOCALE DU PAYS YONNAIS	LA ROCHE SUR YON	02 51 09 89 70
MISSION LOCAL E DU HAUT BOCCAGE	LES HERBIERS	02 51 66 81 15
MISSION LOCALE SUD VENDEE	FONTENAY LE COMTE	02 51 51 17 57
MISSION LOCALE VENDEE ATLANTIQUE	LES SABLES D'OULONNE	02 51 23 16 87

1988 JAN 5 G